

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 24/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	8

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
1	7	3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28/10/2024

Mise en ligne sur le site internet le 28/10/2024

L'an 2024, le 24 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/10/2024.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

Excusé ayant donné procuration : M. MILLET Jean-Luc à M. DOUCET Yann

Excusé : M. COLIN Pascal

A été nommée secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D24_038 – Fixation des taux d'avancement de grade

Conformément à l'article L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social territorial, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à un grade, à partir du nombre d'agents éligibles pour être nommés au grade considéré.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 7 octobre 2024.

Afin de permettre l'évolution de carrière des agents de la collectivité, **Monsieur le Maire** propose les taux d'avancement suivants :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (1 voix pour (J.Y. PELÉ), 7 voix contre (C. DESIEAUX, L. GIRALDO, D. JOULIN, L. JOULIN, C. LECLERE PIERRE, S. THIROT et V. THOMAS) et 3 abstentions (Y. DOUCET et D. GODELU) **REFUSE** les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25/10/2024

Le Maire,
Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,
Mme THOMAS Valérie

